

Département des Bouches-du-Rhône  
Arrondissement d'Aix en Provence

République française

COMMUNE  
de  
LA FARE LES OLIVIERS  
13580

## DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

### 2024\_39 - OBJET : Contrat avec Récréajeux

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**INFORME** le Conseil Municipal que la bibliothèque municipale organise une animation intitulée « Olympiades ludiques, sportives et culturelles » à destination des enfants de 8 à 12 ans le samedi 1er juin 2023 de 10h à 12h.

**DECIDE** de signer un contrat pour cette animation avec Récréajeux – 11 avenue Pasteur – 13580 La Fare les Oliviers, pour un montant de 150 € TTC incluant les frais de déplacement.

**DIT** que les crédits nécessaires au paiement de ce contrat sont prévus au budget de la commune, aux chapitre et article correspondants.

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 23 mai 2024.

Le Maire,



Jérôme MARCILLAC (Bouches-du-Rhône)